

utilisée pour renforcer les opérations militaires de ce pays en Angola?

4. Le gouvernement a-t-il l'entière certitude qu'aucun des aviateurs portugais dont l'instruction aérienne a été faite au Canada en vertu du programme d'aide mutuelle n'a été envoyé en Angola?

Réponse de l'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):

1. Le programme canadien d'aide mutuelle à ses alliés de l'OTAN, y compris le Portugal, a fait l'objet d'un exposé par le premier ministre le 22 juin, en réponse à une question de l'honorable représentant d'Essex-Est, et par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures le 28 juin, en réponse à la question marquée d'un astérisque n° 431.

Nous n'avons expédié au Portugal aucun équipement d'aide mutuelle canadienne depuis le mois de novembre 1960. Aucune vente commerciale de munitions n'a été faite au Portugal depuis deux ans. La question d'envois futurs d'aide mutuelle ou de ventes commerciales sera déterminée à la lumière des circonstances lorsque de telles demandes seront faites.

2 et 3. Le gouvernement canadien ne peut exercer, cela va sans dire, une surveillance directe sur l'utilisation de l'équipement d'aide mutuelle une fois que le pays bénéficiaire en prend possession. Toutefois, si le gouvernement canadien apprendait qu'un pays bénéficiaire se sert d'équipement d'aide mutuelle à l'encontre des ententes mentionnées par le premier ministre dans sa réponse du 22 juin, le gouvernement devrait réviser sa position au sujet de l'envoi d'aide mutuelle au pays en question.

4. Aucun renseignement n'est disponible.

CAP-BRETON—EMBAUCHE DANS LES PARCS NATIONAUX

Question n° 283—L'hon. M. Pickersgill:

1. Le 30 mai 1960, combien d'hommes de chacun des districts 7A, 7B, 15 et 8 respectivement, du comté de Victoria, ont été congédiés dans le parc national des Hautes-Terres du Cap-Breton et, sur ce nombre, combien de chaque district étaient mariés?

2. Pour quelle raison a-t-on employé dix célibataires dans les districts 7A, 7B et 15, et aucun célibataire dans le district 8, comme il en est fait mention à la page 6925 du hansard, dans la réponse à la question n° 252?

Réponse de l'hon. W. G. Dinsdale (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):

1. Aucun.

2. Nous tenons à tout prix à créer autant d'emplois que possible dans la région. À cette fin, et pour permettre à un aussi grand nombre que possible de membres de la main-d'œuvre locale de profiter des occasions d'emploi, nous avons adopté l'habitude de remplacer les équipes d'ouvriers de temps à autre. Lors du

dernier changement, m'informe-t-on, un certain nombre de célibataires dont quelques-uns avaient des personnes à leur charge, vivant dans les districts 7A, 7B et 15 du comté de Victoria avaient besoin de travailler. On me dit que ce n'était pas le cas dans le district 8.

HALLS-HARBOUR (N.-É.)—DÉPENSES FÉDÉRALES

Question n° 287—M. Robichaud:

1. Durant l'une quelconque des quatre dernières années financières, le ministère des Travaux publics a-t-il fait voter des fonds destinés à être dépensés pour le havre de l'État situé à Halls Harbour, dans le comté de Kings (N.-É.)?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle partie de ces fonds a-t-on dépensée et au cours de quelle année l'a-t-on dépensée?

Réponse de l'hon. D. J. Walker (ministre des Travaux publics):

1. Oui.

2. 1957-1958, Réparation du brise-lames ouest, \$2,059.87; 1958-1959, \$864.44; 1959-1960, \$617.17.

Cette année, des fonds ont été votés pour la pose de pieux de sondage et pour des réparations. Pour le moment, quelque \$24 ont été dépensés à cet effet.

CONDUCTEURS D'ASCENSEURS AUX ÉDIFICES DU PARLEMENT

Question n° 289—M. Lessard (Saint-Henri):

Quels sont les noms des conducteurs d'ascenseurs engagés entre le 1^{er} juillet 1957 et le 1^{er} juillet 1961 et qui travaillent comme tels présentement aux édifices du Parlement, y compris les édifices communément appelés édifices de l'Est et de l'Ouest?

Réponse de l'hon. D. J. Walker (ministre des Travaux publics):

On n'embauche pas de conducteurs d'ascenseurs pour les édifices du Parlement en particulier; les conducteurs d'ascenseurs peuvent être appelés à servir, au besoin, dans les divers édifices fédéraux d'Ottawa. Voici les noms des personnes qu'on a embauchées comme conducteurs d'ascenseurs depuis le 1^{er} juillet 1957 jusqu'au 1^{er} juillet 1961 et qui travaillent présentement aux édifices du Parlement, y compris les immeubles de l'Est et de l'Ouest:

Noms	Date de leur nomination
P. Lafleur	24- 2-58
G. Jacques	2- 5-58
J. Blanchfield	8- 8-58
J.-L.-N.-P. Carrier	16-10-58
W. Thompson	27-10-58
G. Quinney	9- 2-59
J. Greene	4- 5-59
J. Dewitt	29-12-59
H. Perron	4- 3-60
E. Carron	17- 3-60